

ARRETE N°1306281 SSR
PORTANT REGLEMENTATION PERMANENTE DE LA VITESSE
A 70KM/H
SUR LA ROUTE NATIONALE 198
ENTRE LE PR 71+820 ET LE PR 72+900
DANS LES DEUX SENS DE CIRCULATION
COMMUNE DE VENTISERI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route,
- VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée,

CONSIDERANT que la route nationale 198 entre le PR 71+820 et le PR 72+900 représentent un danger pour les usagers de la route et des riverains, et que la vitesse de tous les véhicules doit être limitée à 70km/h,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint des Infrastructures, Routes et Transports,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

La vitesse de tous les véhicules circulant sur la route nationale 198 entre le PR 71+820 et le PR 72+900 sur la commune de Ventiseri est limitée à 70 km/h.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire sera conforme aux dispositions l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée (Livre 1 1ère à 9^{ème} parties,)

ARTICLE 3 :

Les mesures prévues par le présent arrêté sont applicables dès la publication dudit arrêté et les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation de prescription prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

ARTICLE 5 :

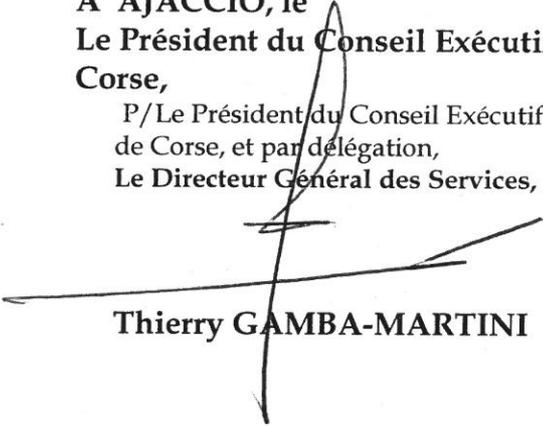
- le Directeur Général des services,
- Le Commandant de Groupement de Gendarmerie de Haute-Corse,
- Le service d'exploitation des routes de Haute-Corse,
- Le maire de Ventiseri,

Sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale, et fera l'objet d'un avis dans la presse régionale.

11 DEC. 2013

**A AJACCIO, le
Le Président du Conseil Exécutif de
Corse,**

P/Le Président du Conseil Exécutif
de Corse, et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Thierry GAMBAMARTINI